

Questions et réponses

Bilan 2023 de la gestion des matières résiduelles au Québec Section sur l'élimination

1- Pourquoi les données sur les quantités éliminées sont présentées dans la fiche sur une base annuelle alors que les quantités récupérées qui sont présentées dans les autres fiches sont sur une période différente?

La réalisation du bilan de la gestion des matières résiduelles implique une enquête auprès des installations de récupération et de valorisation qui est réalisée environ aux deux ans. Ainsi, les données sur les quantités récupérées en 2023 sont comparées à celles du dernier bilan, réalisé en 2021. Concernant les quantités éliminées, celles-ci sont compilées chaque année par RECYC-QUÉBEC à partir des déclarations annuelles des exploitants de lieux d'élimination visés, transmises au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) et du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR). Ces déclarations permettent d'établir les quantités totales éliminées au Québec sur une base annuelle.

2- Comment est calculée la quantité éliminée par habitant?

RECYC-QUÉBEC établit la quantité éliminée par habitant au Québec (kg/habitant), en divisant les quantités totales de matières résiduelles déclarées pour l'ensemble des catégories de matières des déclarations d'exploitants de lieux d'élimination (incluant les boues mais excluant les matières utilisées en recouvrement et autres usages dans un lieu d'enfouissement) par la population québécoise pour l'année de référence.

3- Comment sont considérées les matières résiduelles utilisées comme matériel de recouvrement journalier dans les lieux d'enfouissement?

RECYC-QUÉBEC ne considère pas l'utilisation de matières résiduelles en recouvrement comme de la mise en valeur de ces matières ni comme de l'élimination. C'est pourquoi les quantités de matières résiduelles utilisées en recouvrement sont exclues du calcul des taux de recyclage et de valorisation publiés dans le Bilan de gestion des matières résiduelles au Québec. Les quantités de matières utilisées en recouvrement ou pour d'autres usages dans les lieux d'enfouissement sont présentées de façon distincte à la section sur l'élimination puisqu'il s'agit de données tirées des déclarations annuelles des exploitants de lieux d'élimination pour l'application du REIMR et du RREEMR transmises au MELCCFP.

4- Les proportions par type de matières résiduelles éliminées sont-elles connues?

Les quantités par catégorie de matières résiduelles éliminées ainsi que les proportions par grand secteur d'activités (municipal, ICI et CRD) sont présentées dans l'Étude de caractérisation à l'élimination 2023 publiée par RECYC-QUÉBEC.